



Circuit Jeunes du 87

Règlement :

La compétition est ouverte à tous les joueurs et joueuses **Non Compétiteurs, classés P à la date du 03 septembre 2021**, licenciés à la FFBaD **du département** pour la saison 2021-2022.

Le règlement du tournoi sera celui établi par le Comité Départemental de la Haute Vienne (version 5 du 14/09/2020) affiché dans la salle.

En cas de contestation, le Juge Arbitre s'y référera.

Les tableaux seront faits au plus tard 7 jours avant la compétition et les convocations seront envoyées **5 jours avant** la compétition aux représentants de chaque club.

Dates, Lieu :

Les samedi 12 et dimanche 13 mars 2022

Gymnase d'Ambazac
Allée de Muret
87240 Ambazac

Catégories :

Minibad (jouant en poussins), poussins, benjamins, minimes, cadets (FFBaD)

Inscription :

8 euros par joueur

Les inscriptions sont à renvoyer au plus tard le **04/03/22** accompagnées du règlement à l'ordre de **Ambazac Badminton**.

Tirage au sort le **05/03/22**

Inscriptions à renvoyer à l'adresse suivante :

Valérie Steinbach
Mazaudon
180 impasse de la Seuve
87240 Ambazac



Mode de déroulement du tournoi :

Les matchs se dérouleront prioritairement en poule de 4 ou 5 joueurs/joueuses avec 2 sortants par poule suivant la configuration de chaque tableau.

Un match pour la troisième place sera joué.

Les matchs pourront être scorés par les vainqueurs en match de poule et perdants en élimination directe.

Volants :

Les volants officiels sont les **Babolat 4**

Les joueurs NC pourront utiliser des volants plastiques dans le cas où les deux sont d'accord.

Juge Arbitre :

Le Juge Arbitre sera Géraldine BOURDACHE-DESVAUD

Récompenses :

Une coupe ou lots divers seront remis aux 3 premiers de chaque catégorie

Buvette :

Le club de Ambazac Badminton a prévu un coin restauration, boissons pour vous satisfaire, qui sera ouvert ou non en fonction des mesures sanitaires en vigueur les jours de la compétition.



Classement :

A l'issue de chaque étape, un classement sera établi à partir des résultats obtenus sur l'ensemble des étapes qualificatives par catégorie.

Divers :

Passé sanitaire valide obligatoire pour toute personne âgée de 12 ans à 15 ans inclus.

Passé vaccinal valide obligatoire pour toute personne âgée de 16 ans et plus.

Port du masque chirurgical obligatoire pour toute personne âgée de plus de 6 ans en dehors des terrains.